

COMPTE RENDU

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2026



Conseil d'administration	2
Les temps forts de l'Assemblée générale	4
Débats avec les actionnaires	7
Résultats du vote des résolutions	9

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A s'est tenue le mercredi 20 mai 2026, au Palais des Congrès et des Expositions de la Baie de Saint-Brieuc, à SAINT-BRIEUC (22000), Rue Pierre de Coubertin, sous la Présidence de M. **Eric VIAL**, Président du Conseil d'administration.

Les fonctions de scrutateurs étaient assurées par M. **Raphaël APPERT**, en qualité de représentant de la SAS Rue La Boétie, actionnaire majoritaire, et Mme **Marie-Christine DAUGAREIL**, au titre de la représentation des fonds communs d'épargne salariale, deuxième actionnaire, elle-même représentant le FCPE CA SA Actions. Le bureau a désigné Mme **Véronique FAUJOUR**, **Secrétaire générale** de Crédit Agricole S.A., comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée générale s'est déroulée en présence à la tribune du Directeur général de Crédit Agricole S.A., **M. Olivier GAVALDA**, et du Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., **M. Jérôme GRIVET**. Les Commissaires aux comptes, **M. Bara NAIJA** représentant PwC et **M. Hervé HELIAS** représentant Forvis Mazars étaient également présents en salle. La société s'était assurée de la présence d'un commissaire de justice, **Maître Margaux LE DREFF**.

Avec un quorum de **81,71%**, l'Assemblée générale, tant dans sa partie ordinaire que dans sa partie extraordinaire, a approuvé les **50** résolutions proposées par le Conseil d'administration avec des scores systématiquement au-dessus de 84% de votes favorables pour chacune d'entre elles.

Ce sont **17 656** actionnaires représentant **2 471 844 096** actions et voix qui ont voté pour la partie ordinaire et **17 650** actionnaires représentant **2 471 760 056** actions et voix qui ont voté pour la partie extraordinaire. Les résultats du vote de l'ensemble des résolutions figurent en page 9.

La retransmission de l'Assemblée générale est disponible sur le site Internet de la Société : www.credit-agricole.com, rubriques « Investisseur » et « Actionnaire » - « Assemblées Générales ».

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale

Elus par l'Assemblée générale :

- * **M. Eric VIAL**
Président du Conseil d'Administration
Président de la Caisse régionale DES SAVOIE
Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole Président de la SAS Rue La Boétie
- * **SAS Rue La Boétie représentée par M. Raphaël APPERT**
Vice-Président du Conseil d'administration
Directeur général de la Caisse régionale CENTRE EST
Premier Vice-président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole
Vice-président de la SAS Rue La Boétie
- * **M. Franck ALEXANDRE**
Président de la Caisse régionale ALPES PROVENCE
- * **Mme Agnès AUDIER**
Administratrice indépendante
- * **M. Olivier AUFRAY**
Président de la Caisse régionale d'ILLE ET VILAINE
- * **Mme Sonia BONNET BERNARD**
Administratrice indépendante
- * **M. Pierre CAMBEFORT**
Directeur général de la Caisse régionale NORD MIDI PYRENEES
- * **Mme Marie-Claire DAVEU**
Administratrice indépendante
- * **M. Olivier DESPORTES**
Président de la Caisse régionale des CÔTES D'ARMOR
- * **M. Marc DIDIER**
Président de la Caisse régionale PYRENEES-GASCOGNE
- * **Mme Christine GANDON**
Présidente de la Caisse régionale NORD-EST
- * **M. Richard LABORIE**
Directeur Général de la Caisse régionale du LANGUEDOC

Siège social : 12 place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX - Tél. 01 43 23 52 02

- * **Mme Marianne LAIGNEAU**
Administratrice indépendante
- * **M. Christophe LESUR**
Administrateur représentant les salariés actionnaires
- * **M. Pascal LHEUREUX**
Président de la Caisse régionale NORMANDIE-SEINE
- * **Mme Alessia MOSCA**
Administratrice indépendante
- * **Mme Gaëlle REGNARD**
Directrice générale de la Caisse régionale de LOIRE HAUTE-LOIRE
- * **Mme Carol SIROU**
Administratrice indépendante

Représentant les Organisations Professionnelles Agricoles - désigné par arrêté interministériel :

- * **M. Arnaud ROUSSEAU**
Président de la FNSEA

Désignés par les Organisations Syndicales majoritaires :

- * **Mme Catherine UMBRICHT**
Administratrice représentant les Salariés
- * **M. Eric WILSON**
Administrateur représentant les Salariés

Les temps forts de l'Assemblée générale

Avant d'ouvrir l'Assemblée générale et après avoir salué les participants, le **Président VIAL** a salué M. Olivier DESPORTES, Président de la Caisse régionale des Côtes d'Armor et Mme Michèle GUIBERT, Directrice générale, pour leur hospitalité.

Après avoir constitué le bureau de l'assemblée, le **Président VIAL** a proposé de rendre compte de l'activité du Conseil durant l'année 2025 et de partager les perspectives pour le Groupe, en soulignant également les résultats au plus haut niveau.

Il a mis l'accent sur la singularité du Crédit Agricole qui se manifeste par l'union à plusieurs niveaux, celle des territoires, du local et de l'international, celle de la performance économique et de l'utilité sociétale, et surtout celle entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales, formant une maison commune coopérative et mutualiste conçue pour durer.

Le **Président VIAL** a ajouté que depuis ses origines, le Crédit Agricole s'est développé sans rompre avec ses valeurs fondatrices, élargissant progressivement son champ d'action pour rester aux côtés de ses clients à chaque moment important. Face à un monde actuel devenu plus instable, fragmenté et difficile, avec des incertitudes économiques, des tensions géopolitiques durables, des dérèglements climatiques, des transformations technologiques rapides et les transitions démographiques, le rôle du Crédit Agricole demeure inchangé : protéger l'épargne confiée, les projets et les parcours de vie et accompagner les transitions environnementales, technologiques, agricoles et sociales partout où le Groupe est présent, en France, en Europe et à l'international, dans la durée.

Il a présenté ensuite comment le plan ACT 2028 est la traduction de ce cap stratégique, affirmant que la force du Groupe réside dans son unité, avec des synergies renforcées entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales. Il a rappelé que la performance est ce qui permet de durer, d'investir et de financer les transitions, et que responsabilité sociale, exigence environnementale et solidité économique avancent ensemble. Il a ensuite détaillé trois défis majeurs que sont (i) la transition énergétique, domaine dans lequel le Crédit Agricole est le premier financeur privé en France (ii) la transition technologique, qui requiert de conjuguer l'intelligence artificielle avec l'intelligence humaine pour maintenir la relation de confiance au cœur du métier bancaire, et (iii) la transition agricole, secteur fondamental à l'identité du Groupe.

Le **Président VIAL** a ensuite évoqué les changements de gouvernance intervenus en 2025 avant de passer à la composition du Conseil et de présenter les administrateurs proposés au renouvellement ou à la nomination de l'Assemblée générale, ou dont la ratification de la cooptation est proposée. Il a enfin rendu hommage à **M. Dominique LEFEBVRE**, pour ses dix ans passés comme Président du Conseil d'administration et son long engagement dans le Groupe.

Enfin, en qualité de Président du Conseil d'administration depuis le 1^{er} janvier 2026, il a tenu à souligner que recevoir la présidence du Crédit Agricole signifie recevoir un héritage et en être comptable, avec une certaine idée de l'entreprise : rendre le progrès accessible au plus grand nombre et grandir ensemble avec les clients et collaborateurs.

Pour sa part, **M. Olivier GAVALDA, Directeur général**, a d'abord dressé un tableau du contexte économique actuel, insistant sur les situations de guerre en Ukraine et de conflit au Moyen-Orient, ce dernier entraînant une hausse des prix de l'énergie et des ruptures d'approvisionnement. Il a souligné que la croissance européenne attendue à 1,1% est désormais estimée à 0,6%, tandis que certains secteurs comme le transport, la chimie, l'agriculture et le tourisme sont déjà affaiblis. Il a noté que la France bénéficie d'un avantage relatif grâce à son mix énergétique reposant sur le nucléaire et les énergies renouvelables, mais que l'inflation croissante et la perspective d'une hausse des taux risquent d'entraîner une baisse de la consommation et de l'investissement.

Il a expliqué que, pour se préparer aux turbulences potentielles, le Groupe a fait preuve de prudence en accélérant son programme de refinancement et en renforçant les provisions qui représentent désormais près de 1,5 années de coût du risque, ce qui lui permet de disposer d'une couverture parmi les meilleures en Europe. Il a souligné que les événements géopolitiques ne doivent pas faire oublier que l'Europe est entrée dans une période de transition majeure, avec des besoins d'investissement massifs estimés entre 750 et 1 200 milliards d'euros par an selon les rapports Draghi et Letta. Il a affirmé que, face à ces défis colossaux, les Etats ne pourront pas à eux seuls porter cet effort et que les acteurs privés, notamment les banques qui assurent 75% des besoins de financement de l'économie européenne, ont un rôle majeur à jouer.

M. Olivier GAVALDA a ensuite identifié deux obstacles majeurs à la capacité des banques européennes à relever ces défis : d'une part, leur manque de puissance comparée aux géants américains, la capitalisation de la première banque américaine dépassant à elle seule celle des dix premières banques européennes cumulées, et d'autre part, l'application des règles de Bâle IV qui augmenterait de 13% le capital nécessaire, bloquant ainsi plusieurs milliers de milliards d'euros qui ne pourraient pas être libérés pour financer l'économie. Il a souligné que l'Union européenne pourrait raisonnablement assouplir ses exigences, comme l'ont fait les États-Unis.

Il a présenté les résultats de 2025 du Groupe comme une illustration de son dynamisme et de sa volonté d'agir, avec un résultat net du Groupe de 8,8 Mds€ en progression et avec une croissance moyenne annuelle des revenus supérieure à 5% sur dix ans, la meilleure performance des banques européennes. Il a noté que le Groupe a accueilli 2,1 millions de nouveaux clients et affiche un ratio CET1 de 17,3%, parmi les plus élevés des grandes banques européennes, ce qui lui permet d'absorber les chocs, d'investir pour la croissance future et de financer les grandes transitions de la société.

M. Olivier GAVALDA a poursuivi en détaillant le plan stratégique ACT 2028 qui repose sur trois piliers : **l'accélération**, qui consiste à changer d'échelle en renforçant les positions du groupe en France avec une meilleure complémentarité de ses trois banques (Caisses régionales, LCL et BforBank) et en Europe, notamment en Italie et en Allemagne où le Groupe souhaite développer sa plateforme d'épargne paneuropéenne via la création de Crédit Agricole Deutschland. Il a expliqué que **la transformation** doit passer par une simplification pour gagner en agilité, une meilleure maîtrise des coûts et des investissements massifs dans l'intelligence artificielle, avec une IA responsable qui enrichisse les capacités des collaborateurs sans les remplacer. Il a souligné que **la cohésion** consiste à agir collectivement autour du client, les métiers de Crédit Agricole S.A. devant agir comme des partenaires business des banques de proximité.

Enfin, **M. Olivier GAVALDA** a conclu en présentant les objectifs financiers ambitieux du plan ACT 2028 : un résultat net de Crédit Agricole S.A. supérieur à 8,5 Mds€ en 2028, en hausse de 25% par

rapport à 2025, porté par une croissance dynamique des revenus dépassant 30 Mds€ avec une croissance organique de 3,5% en moyenne annuelle. Il a affirmé que le Groupe maintiendra une cible de CET1 de 11% pour Crédit Agricole S.A., conservera une politique de dividende avec un taux de distribution de 50% en numéraire, en visant un ratio de rendement sur capital supérieur à 14% en fin de période. Il a conclu en soulignant que le Crédit Agricole se positionne comme un groupe puissant, solide et compétitif, dont les équipes engagées et l'organisation décentralisée moderne constituent des leviers formidables pour atteindre ces objectifs ambitieux.

Mme Clotilde L'ANGEVIN, Directrice générale adjointe en charge du Pilotage et des fonctions de Contrôle, a présenté les résultats de l'année 2025 en soulignant la solidité financière de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole dans son ensemble.

Elle a rappelé les résultats records de l'exercice 2025, avec un résultat net de 7,74 Mds€ pour Crédit Agricole S.A., en soulignant que leur progression est due à la fois à une hausse élevée des revenus de 3,3%, à une augmentation de l'activité organique et aux effets de la croissance externe, et ce malgré les turbulences économiques et l'absorption d'une surtaxe d'impôts de 147 M€.

Mme Clotilde L'ANGEVIN a ensuite souligné la maîtrise des charges, avec un coefficient d'exploitation à 55,7% signe des premiers investissements dans le cadre du PMT ACT 2028. En parallèle, le coût du risque progresse légèrement et les fonds propres tangibles s'établissent à 13,5%, tous ayant également dépassé l'objectif du plan à moyen terme 2025 avec un an d'avance. Elle a rappelé que Crédit Agricole S.A. présente un ratio de CET1 de 11,8% supérieur de 300 points de base aux exigences réglementaires au niveau de Crédit Agricole S.A. et un ratio de capital de 17,3% au niveau du Groupe, le plus solide des banques systémiques européennes, avec des réserves de liquidité les plus robustes parmi les grandes banques mondiales.

C'est dans ce contexte qu'est proposé le paiement d'un dividende de 1,13€ par action au titre de l'exercice 2025, cohérent avec la politique de distribution de 50% du résultat et les engagements pris dans le cadre du plan à moyen terme.

M. Hervé HELIAS, signataire pour le cabinet Forvis Mazars, a confirmé que les Commissaires aux comptes ont certifié sans réserve les comptes annuels et consolidés de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole. Il a précisé que leurs rapports, figurant dans le document d'enregistrement universel, présentent les points clés de l'audit, la nature des travaux réalisés concernant les comptes annuels et les vérifications légales qui leur incombent. Il a également évoqué les rapports de durabilité au titre de la transposition de la directive CSRD qui figurent au même endroit.

M. Bara NAIJA, signataire pour le cabinet PwC, a pour sa part, poursuivi avec leur rapport sur les conventions et engagements réglementés ainsi que les rapports sur les délégations financières consenties au conseil d'administration ainsi que celles consenties dans le cadre des opérations d'actionnariat salariés et d'attribution gratuites d'actions ainsi que de réduction du capital social par voie d'annulation d'actions.

Il a ensuite été projeté un film illustrant le modèle de gouvernance et présentant l'administrateur dont la ratification de la cooptation est soumise au vote des actionnaires, ainsi que les administrateurs dont la nomination est proposée.

Avant l'ouverture du débat, un film sur la rémunération des mandataires sociaux a été projeté.

Débat avec les actionnaires

➤ Questions écrites adressées à la société préalablement à l'Assemblée générale

Une synthèse des questions écrites posées par des actionnaires avant l'Assemblée générale relevant de l'article L.225-108 du Code de commerce a été présentée par **Mme Véronique FAUJOUR**. Elle a annoncé que les réponses du Conseil d'administration avait été mises en ligne la veille. Ces questions portaient, notamment, sur les sujets suivants :

- La transition juste ;
- Le niveau de vie décent dans la chaîne de valeur ;
- Les impacts sociaux de l'Intelligence Artificielle ;
- La prise en compte des risques climatiques ;
- La prévention des risques liés à la biodiversité ;
- Le financement énergétique dont, la politique de soutien au Gaz naturel liquéfié ; la politique de financement du charbon métallurgique, et la cohérence des pratiques du Groupe sur le financement de l'énergie ;
- Le statut actuel du financement de Crédit Agricole à « Mozambique LNG » dont l'évaluation ou la réévaluation des impacts du projet par le Crédit Agricole et la question du respect des droits humains par le Crédit Agricole et par TotalEnergies ;
- Les critères de la rémunération variable du Directeur général ;
- Les modalités de communication du Directeur général ;
- La valeur des goodwill relatifs à LCL ;
- La détention par Crédit Agricole S.A. de certificats coopératifs d'associés (CCA) dans plusieurs Caisses régionales ;
- Les modalités de rémunération des Caisses régionales au titre de leurs excédents de capitaux propres réglementaires ;
- La rentabilité des Caisses régionales et l'appréciation du caractère équilibré des relations économiques intragroupe.

L'intégralité des réponses du Conseil d'administration à ces questions, écrites ou directes, a été publiée et reste disponible sur le site Internet de la Société, www.credit-agricole.com - rubrique « investisseur et actionnaire - Assemblées Générales ».

➤ Questions orales

Les questions orales se sont réparties entre neuf questions posées en salle et cinq questions posées via une plateforme sur laquelle les intervenants devaient certifier sur l'honneur leur qualité d'actionnaire. Pour ces dernières, il y a été répondu ultérieurement sur le site internet.

Elles ont principalement porté sur les sujets suivants :

- L'accompagnement des salariés par le Groupe face aux transformations (réorganisations, digitalisation, IA) pour sécuriser leurs trajectoires professionnelles ;
- L'extension de la politique d'exclusion à tous les financements directs de terminaux d'exportation de GNL et à toutes les entreprises actives dans l'exportation de GNL ;
- Le positionnement du Groupe sur le marché de la dette privée aux États-Unis ;
- La stratégie face à la concurrence des banques directes et le positionnement de BforBank ;
- Le nombre d'actions détenues par chaque administrateur ;
- Le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et l'impact de la cotation des 13 caisses régionales ;
- La présence de titres vifs dans les contrats Predica ;
- Le montant des actifs issus du rachat du fonds de commerce de BNP Monaco par CFM ;
- L'évaluation du risque de transition liés au financement des méthaniers sur 30 ans.

Le **Président VIAL** a ensuite annoncé le quorum définitif avant de passer la parole à **Mme FAUJOUR** pour la lecture des résolutions et des résultats des votes des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire.

* * *

Résultats du vote des résolutions

Assemblée Générale Ordinaire	% Pour	% Contre	% Abstention
1. Approbation des comptes annuels de l'exercice 2025	99,97%	0,03%	<0,00 %
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025 de Crédit Agricole S.A	99,99%	0,01%	<0,00 %
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025 du Groupe Crédit Agricole	99,99%	0,01%	<0,00 %
4. Affectation du résultat de l'exercice 2025, fixation et mise en paiement du dividende	99,98%	0,02%	<0,00 %
5. Approbation du Pacte d'actionnaires de la société Bforbank signé entre la Société, et SACAM Avenir	99,98%	0,02%	<0,00 %
6. Approbation du Pacte d'actionnaires de la société CA Santé et Territoires signé entre la Société et SACAM SANTE ET TERRITOIRES	99,98%	0,02%	<0,00 %
7. Approbation de l'avenant n° 2 au Pacte d'associés de la société CAGIP signé entre la Société, la FNCA, CATS, CAAS, CA Consumer Finance, CACIB, CAGS, CAPS et LCL	99,98%	0,02%	<0,00 %
8. Approbation de la convention d'intégration fiscale signée entre la Société et les Caisses régionales de Crédit Agricole	99,99%	0,01%	<0,00 %
9. Approbation des conventions d'intégration fiscale signées entre la Société et SACAM Mutualisation, SAS Rue la Boétie, SAS Ségur, SAS Miromesnil, SACAM Avenir, SACAM Développement, SACAM International, SACAM Participations, SACAM Fia-Net Europe, SACAM Fireca, SACAM Immobilier, SACAM Machinisme, SACAM Assurance Caution, SARL Adicam, SAS Crédit Agricole Logement et Territoires	99,98%	0,02%	<0,00 %
10. Approbation des conventions de Groupe de TVA signées entre la Société et les sociétés concernées du Groupe	99,99%	0,01%	<0,00 %

11. Approbation de la lettre de souscription d'actions Worldline et de son avenant, signés entre la Société, Worldline et Delfinances	99,97%	0,03%	<0,00 %
12. Approbation du Pacte d'associés de la société CA-Immobilier signé entre la Société et SACAM Immobilier	99,98%	0,02%	<0,00 %
13. Nomination de M. Marc DIDIER en qualité d'administrateur en remplacement de M. Jean-Pierre GAILLARD	92,96%	7,04%	<0,00 %
14. Nomination de M. Richard LABORIE en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Nicole GOURMELON	92,96%	7,04%	<0,00 %
15. Renouvellement du mandat de Mme Agnès AUDIER, administratrice	98,03%	1,97%	<0,00 %
16. Renouvellement du mandat de Mme Sonia BONNET-BERNARD, administratrice	98,80%	1,20%	<0,00 %
17. Renouvellement du mandat de Mme Marie-Claire DAVEU, administratrice	96,40%	3,60%	<0,00 %
18. Renouvellement du mandat de Mme Alessia MOSCA, administratrice	98,29%	1,71%	<0,00 %
19. Renouvellement du mandat de Mme Gaëlle REGNARD, administratrice	92,41%	7,59%	<0,00 %
20. Renouvellement du mandat de Mme Carol SIROU, administratrice	99,44%	0,56%	<0,00 %
21. Renouvellement du mandat de M. Pascal LHEUREUX, administrateur	92,12%	7,88%	<0,00 %
22. Renouvellement du mandat de M. Eric VIAL, administrateur	89,37%	10,63%	<0,00 %
23. Ratification de la cooptation de M. Franck ALEXANDRE en qualité d'administrateur, qui a remplacé M. Dominique LEFEBVRE à compter du 1er janvier 2026	93,10%	6,90%	<0,00 %
24. Approbation de la politique de rémunération de M. Eric VIAL, Président du Conseil d'administration	99,91%	0,09%	<0,00 %
25. Approbation de la politique de rémunération de M. Olivier GAVALDA, Directeur général	98,64%	1,36%	<0,00 %

26. Approbation de la politique de rémunération de M. Jérôme GRIVET, Directeur général délégué	98,64%	1,36%	<0,00 %
27. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	99,06%	0,94%	<0,00 %
28. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à M. Dominique LEFEBVRE, Président du Conseil d'administration	99,90%	0,10%	<0,00 %
29. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à M. Philippe BRASSAC, Directeur général pour la période allant du 1er janvier 2025 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale du 14 mai 2025	87,85%	12,15%	<0,00 %
30. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à M. Olivier GAVALDA, Directeur général à compter du 14 mai 2025 à l'issue de l'assemblée générale	97,58%	2,42%	<0,00 %
31. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à M. Olivier GAVALDA, Directeur général délégué pour la période allant du 1er janvier 2025 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale du 14 mai 2025	97,58%	2,42%	<0,00 %
32. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à M. Jérôme GRIVET, Directeur général délégué	97,58%	2,42%	<0,00 %

33. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à M. Xavier MUSCA, Directeur général délégué pour la période allant du 1er janvier 2025 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale du 14 mai 2025	87,35%	12,65%	<0,00 %
34. Approbation du rapport sur les rémunérations	99,32%	0,68%	<0,00 %
35. Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations versées, durant l'exercice écoulé, aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe, visées à l'article L.511-71 du Code monétaire et financier	99,95%	0,05%	<0,00 %
36. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter ou de faire acheter les actions de la Société	99,80%	0,20%	<0,00 %

Assemblée Générale Extraordinaire	% Pour	% Contre	% Abstention
37. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	97,58%	2,42%	<0,00 %
38. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier	98,92%	1,08%	<0,00 %

<p>39. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (cas général)</p>	98,42%	1,58%	<0,00 %
<p>40. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres au public visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier (dans le cadre d'une émission d'obligations ou autres titres de créance ayant le caractère de fonds propres prudentiels autrement désignés sous le terme d'instruments de capital contingent ou « cocos »)</p>	99,12%	0,88%	<0,00 %
<p>41. Possibilité d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange</p>	99,58%	0,42%	<0,00 %
<p>42. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées</p>	98,30%	1,70%	<0,00 %
<p>43. Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès,</p>	97,53%	2,47%	<0,00 %

	immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription			
44.	Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	98,84%	1,16%	<0,00 %
45.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou toutes autres sommes	99,93%	0,07%	<0,00 %
46.	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés des sociétés du groupe Crédit Agricole adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	99,63%	0,37%	<0,00 %
47.	Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société ou d'une autre société, réservée à une catégorie de bénéficiaires, dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié	99,66%	0,34%	<0,00 %
48.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions	99,28%	0,72%	<0,00 %
49.	Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions de performance, existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du groupe ou de certains d'entre eux	99,50%	0,50%	<0,00 %
50.	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités	99,98%	0,02%	<0,00 %

Résolution déposée par le FCPE CASA Actions et qui n'a pas été agréée par le Conseil d'administration

A.	Principes d'accessibilité et d'équité des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe Crédit Agricole	3,85%	96,15%	<0,00 %
----	---	-------	--------	---------

Siège social : 12 place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE CEDEX - Tél. 01 43 23 52 02